

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 27 septembre 2022**

Sur convocation en date du 21 septembre 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 septembre 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaients présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

BLANC Jean Luc

BURTIN Béatrice

CHATARD Kévin

LAUPRETRE Patrick

BONHOURE Paola

MOREAU DE SAINT MARTIN Claire

BURDY Meryl

MORAND Alexis

BRUNET Myriam

JANODY Patrice

ARTAUD Jean Marc

BILLOUD Jean-Louis

THERMET Laure

DAVID Magalie

LACOMBE Annick

CHEVILLARD Jean Luc

CHANEL Serge

VINIERE Michel

VEUILLET Philippe

MARION Isabelle

PERDRIX Catherine

Etaients excusés :

Rodolphe JACQUEMET a donné pouvoir à Jean Luc CHEVILLARD

Sandra MERLE a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE

Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Alexis MORAND

Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Myriam BRUNET

Etaients absents :

Clément CEREIZE et Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**SAISINE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (SERVICE FRANCE DOMAINE) : TENEMENT MAZUY**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2121-13, L2122-22 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réponse ministérielle publiée au JO du 23 novembre 2010,

La Commune envisage d'acquérir les parcelles AD32 et AD 33 situées 451 Rue Prosper Convert. Mitoyennes de celles occupées par l'ensemble immobilier du restaurant scolaire et de la Cité des enfants, ces parcelles pourraient permettre si besoin, d'agrandir les locaux du restaurant scolaire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- autoriser M. le Maire à saisir le service France Domaine de la DDFIP afin de connaître la valeur vénale des parcelles cadastrées AD32 et AD 33
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET